

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le MARDI 25 JUILLET à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 JUILLET 2017

Elus en exercice : 11 - Présents : 9 Votants : 11

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, DELOLY Denis, MERCIER Cyrille, GALLI Nathalie, CHEVRÉ Michel, VIDAL Nelly.

Absents excusés : GUIBERT Didier, STEPHAN Elie.

Pouvoirs : de GUIBERT Didier donné à L'ANDAIS Véronique.

Secrétaire : VIDAL Nelly

Affiché le : 31 juillet 2017

1° - SALLE DES FÊTES

1-1) AVENANT N°2 SDEL - EXTENSION SALLE DES FETES

Les blocs de sécurité sont obligatoires à la salle des fêtes.

Ces blocs n'ayant pas été retenus dans l'attribution du marché de la SDEL, il est nécessaire de passer un avenant au marché SDEL pour cette dépense de 529,11 € HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cet avenant n°2, ce qui porte le marché à 18 989,22 € HT.

2-2) DEPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU

Le conseil municipal accepte le devis MEUNIER de 330,73 € HT pour déplacer le chauffe-eau suite aux travaux dans la salle des fêtes.

3-3) TARIFS VAISSELLE

Le conseil municipal prend connaissance des tarifs de la vaisselle.

2° - ECOLE

2-1) ECOLE MUSICALE

L'équipe enseignante de l'école des Deux Provinces a pendant l'année scolaire 2016-2017 fait découvrir aux élèves les musiques du monde en s'associant avec la Galerie Sonore d'Angers. Ce projet s'adressait à tous les élèves de l'école.

Considérant la demande de l'école sollicitant l'aide financière des Communes du Coudray-Macouard et d'Artannes sur Thouet,

Le conseil municipal donne son accord pour une aide à hauteur de 50 € par enfant d'Artannes, soit 1350 € pour 27 enfants.

Cette aide sera versée sous forme d'une subvention de 1350 € à la caisse de soutien de l'école.

2-2) COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Il est donné un compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 13 juin 2017 au cours de laquelle il a été évoqué la mise en place d'un groupe de réflexion et de travail pour un RPI entre St Just sur Dive et Le Coudray-Macouard.

3° - CONVENTION TRANSPORT DU MERCREDI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle convention est nécessaire pour l'année scolaire 2017-2018 afin d'organiser le service de transport par car pour le déplacement des enfants au départ des écoles à destination du centre aéré d'Artannes dans le cadre des rythmes scolaires du mercredi.

Après avoir pris connaissance de la convention,

Le conseil municipal accepte la convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

4° - CONVENTION ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS)

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle organisation proposée pour l'instruction des demandes d'urbanisme, suite à l'élargissement de la Communauté d'Agglomération.

Afin de tenir compte des rattachements des différentes communes, il a été proposé que l'instruction des demandes d'urbanisme des Communes du Sud-Saumurois soit réalisée par la ville de Saumur, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le conseil municipal accepte la convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

5° - FONDS DE CONCOURS AGGLO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire informant de la possibilité de bénéficier des fonds de concours pour financer des projets d'investissement.

Une seule opération par an et par commune est retenue, avec un taux de participation de la Communauté d'Agglomération de 30% du montant HT du projet.

Le conseil municipal ayant décidé de réaliser des travaux de voirie (hors entretien) :

- des parkings au lieu-dit la Motte pour le Thouet à vélo,
- un aménagement autour de la salle des fêtes dans le cadre de l'aménagement urbain.
- l'élargissement du chemin de Munet utilisé en déviation lors des inondations.

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux sur espaces publics	Dépenses HT	Fonds de concours 30%	Autofinancement 70%
Parkings Thouet à vélo	4 314,60 €	1 294,38 €	3 020,22 €
Aménagement autour salle des fêtes	2 169,50 €	650,85 €	1 518,65 €
Déviation de Munet	18 104,75 €	5 431,43 €	12 673,32 €
Total	24 588,85 €	7 376,66 €	17 212,19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération.

6° - DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Le centre aéré géré par l'association Familles rurales enfance jeunesse AFRIEJ bénéficie de l'aire de jeux à proximité des bâtiments où il est installé. Les jeux actuels n'étant plus aux normes actuelles, la Commune est dans l'obligation de remplacer les jeux hors service.

La commission « jeux » propose l'achat de :

- 1 araignée pour un coût total de 4 905 € HT,
- 1 toboggan pour un coût total de 4 786 € HT,
- 1 balançoire pour un coût total de 3 307 € HT,
- 1 combi-hand foot basket pour un coût total de 2 458 € HT,

Ce qui représente un coût total de 15 456 € HT, soit 18 547,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et sollicite une subvention de la CAF de 80%, le solde et les travaux d'installation seraient financés par la Commune.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF de Maine et Loire.

7° - ANIMATIONS

- **Fête de l'église du 28 juillet 2017** : un point est fait sur l'organisation. Il est rappelé que le groupe de musiciens chanteurs intervient pour un cachet de 580 €.
- **L'inauguration des travaux de la salle des fêtes** : fixée au vendredi 15 septembre à 19 heures.
- **CAE** : Le contrat de Jean-François GROLLEAU s'arrête le 31 juillet 2017. Une petite réception sera organisée pour son départ.